

Signature de plusieurs accords pour impulser et diversifier la coopération bilatérale

La première session de la commission ministérielle mauritano-yéménite de coopération économique, scientifique et technique a clôturé ses travaux samedi après-midi au Palais des Congrès de Nouakchott.

Au terme de ses travaux, la commission a invité les promoteurs économiques yéménites et mauritaniens à explorer toutes les opportunités possibles d'échanges commerciaux, d'investissement et de partenariat. Elle a aussi appelé à la promotion des produits commerciaux des deux pays à travers la multiplication des rencontres, l'organisation des journées d'information et la participation aux foires organisées dans les deux pays.

Les chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture mauritanienne et yéménite ont ainsi été invitées à renforcer leur coopération par diverses actions

(organisation de foires, formation, échange d'expériences..)

La commission a particulièrement salué l'accord de coopération signé entre les deux parties au cours de cette session, ayant trait à l'échange et à la protection des investissements entre les deux pays ainsi que l'accord de coopération économique et technique, appelant à l'exécution de toutes les clauses de cet accord.

MM. Mohamed Vall Ould Bellal, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et Aboubakar Abdalla El Kourbi, ministre yéménite des Affaires Etrangères avaient ouvert, samedi matin à Nouakchott, les travaux de la commission ministérielle mauritano-yéménite de coopération.

Cette rencontre a permis aux deux délégations de mettre en valeur les nombreux liens communs existant entre les peuples mauritanien et yéménite malgré



leur éloignement géographique.

Elle a aussi été une occasion d'impulser et de définir les voies et moyens permettant de diversifier l'excellente coopération bilatérale à tous les niveaux, laquelle coopération a connu une évolution remarquable au cours de ces dernières années, grâce aux directives des dirigeants des deux pays le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et le

Président du Yémen, Monsieur Aly Abdalla Salah.

Les visites effectuées par les responsables nationaux dans les deux pays, l'organisation de journées culturelles mauritaniennes à Sanaa en décembre 2004 et celles du Yémen à Nouakchott au début mois avril 2005 ont largement contribué à l'impulsion de la coopération entre la Mauritanie et le Yémen.

Signature de plusieurs accords pour impulser et diversifier la coopération bilatérale

La première session de la commission ministérielle mauritano-yéménite de coopération économique, scientifique et technique a clôturé ses travaux samedi après-midi au Centre des Conférences Internationales de Nouakchott.

Le procès verbal de cette session a marqué l'atmosphère cordiale qui a entouré le déroulement des travaux de la rencontre sanctionnée par la signature d'un protocole de coopération entre les ministres des Affaires Etrangères dans les deux pays.

Dans ce procès-verbal, la commission invite les promoteurs économiques yéménites et mauritaniens à explorer toutes les opportunités possibles d'échanges commerciaux, d'investissement et de partenariat et de promouvoir les produits et capacités d'exportation des deux pays à travers la multiplication des rencontres, l'organisation des journées d'information et la participation aux foires organisées dans les deux pays. A cet effet, les deux chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture ont été invitées d'établir des accords de coopération couvrant les domaines de l'organisation de foires, de la formation et d'échange d'expériences. La commission ministérielle de coopération a enregistré avec satisfaction l'accord signé entre les deux parties lors de cette session ayant trait à l'échange et à la protection des investissements entre les deux pays ainsi que l'accord de coopération économique et technique, appelant à l'exécution de toutes les clauses de cet accord.

Dans le domaine du tourisme, le procès-verbal invite les instances concernées par le tourisme dans les deux pays à œuvrer pour développer et renforcer la coopération bilatérale sur le plan de l'artisanat, de l'échange d'expériences, de la formation professionnelle et d'accueillir toutes les facilités à l'entrée des marchandises et produits artisanaux dans les deux pays.

Dans le domaine de la pêche et de l'économie maritime, la commission a tenu compte de l'accord de coopération signé en marge des visites en Mauritanie du ministre des ressources halieutiques yéménite le 6 février dernier.

Dans les domaines de l'énergie, des mines et de l'industrie, les deux parties ont exprimé leur désir d'établir une coopération très active, particulièrement en ce qui concerne la formation, l'échange et l'unification des normes et marques.

Au sujet de l'agriculture, les deux parties ont décidé d'instituer une coopération très étroite en matière de recherche agricole et vétérinaire et de l'industrie laitière.

L'exploitation des produits de bétail, la lutte contre les crues et autres ennemis de cultures, la gestion des ouvrages d'eau en zones désertiques et la lutte contre l'avancée du désert ont également été au centre de l'accord entre les deux pays.

Dans le domaine culturel, la commission ministérielle s'est félicitée de la semaine culturelle mauritanienne organisée les 4 et 7 décembre 2004 à Sanaa et les journées culturelles yéménites, organisées à Nouakchott du 30 mars au 30 avril courant.

La commission salue également la signature des accords de coopération culturelle, scientifique et technique, signés en marge de ces festivités et

appelle les instances concernées à mettre en application le plus vite possible les clauses de ces accords.

La commission a également mentionné avec satisfaction la signature d'une convention de coopération dans le domaine des Awkak et des affaires religieuses.

Au sujet de la coopération dans le domaine de l'information, la commission a pris acte de la signature à Sanaa le 9 décembre 2003 de l'accord de coopération entre les deux agences de presse dans les deux pays et appelle à l'exécution du contenu de cet accord, surtout dans ses volets relatifs à l'échange de visites, de publications et bulletins d'information à la formation et au perfectionnement ainsi que la coordination des positions dans les forums internationaux ayant trait à leur domaine. Le procès-verbal de la commission a aussi fait état de la coopération dans les domaines de la santé et des affaires sociales, des technologies nouvelles, de l'état civil, de la condition féminine, de la protection de l'enfant et de la famille.

Enfin, les deux parties ont décidé la tenue de la 2ème session de la commission ministérielle mauritano-yéménite de coopération économique, scientifique à Sanaa en 2007.

Les ministres se félicitent de l'exemplarité de la coopération

Au cours d'une conférence de presse conjointe, organisée samedi après-midi à Nouakchott au terme des travaux de la commission, MM. Mohamed Vall Ould Bellal et Dr Abdel Kader El Kourbi, respectivement ministres des Affaires Etrangères mauritanien et yéménite, ont souligné la profondeur de la coopération entre les deux pays. Ils ont passé en revue les résultats de leur session et souligné l'exemplarité des relations de coopération liant les deux pays.

C'est ainsi que M. Mohamed Vall Ould Bellal a précisé que la sixième session de la signature de ses conventions dont un protocole de coopération entre les ministres des Affaires Etrangères des deux pays. Ces conventions comportent aussi un accord relatif à la promotion des investissements dans les deux pays et un autre en matière de coopération maritime. "La coopération culturelle, scientifique et technique, la formation professionnelle, les Awkak et affaires religieuses ont occupé une bonne place dans ces accords", a-t-il dit.

Le ministre a aussi indiqué que les deux ministres œuvrent pour la création des modalités de coordination dans les positions et initiatives devant servir l'intérêt commun.

Pour sa part, le Dr Aboubakar Abdalla El Kourbi, ministre yéménite des Affaires Etrangères a précisé que les gouvernements dans les deux pays envisagent d'instituer un environnement propice pour la circulation des personnes et des biens, particulièrement les hommes d'affaires et les promoteurs économiques afin de renforcer les échanges commerciaux.

Il a encore souligné l'identité de vues entre les deux pays, particulièrement en ce qui concerne un Etat palestinien avec pour capitale El Qods et le retrait israélien total des territoires arabes occupés en Syrie et au Liban ainsi que le respect de la feuille de route.



Le ministre yéménite a ensuite salué les résultats des élections irakiennes et les efforts entrepris par le gouvernement soudanais pour le rétablissement de la paix dans ce pays.

Une communauté de vues

Les travaux de la commission ministérielle mauritano-yéménite avaient débuté samedi matin au Palais des Congrès de Nouakchott sous la présidence conjointe de MM. Mohamed Vall Ould Bellal, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et Aboubakar Abdalla El Kourbi, ministre yéménite des Affaires Etrangères.

La cérémonie d'ouverture avait été marquée par un discours de M. Mohamed Vall Ould Bellal, dans lequel il a souligné les liens communs existant entre les deux peuples mauritanien et yéménite malgré l'éloignement géographique et a précisé que les relations bilatérales sont excellentes à tous les niveaux.

Le ministre avait ajouté que la coopération entre les deux pays a connu une évolution remarquable ces dernières années, grâce aux directives des dirigeants des deux pays, le Président de la République, Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya et le Président du Yémen, Monsieur Aly Abdalla Salah.

Parlant des échanges entre les deux pays, le ministre a rappelé les visites effectuées par les responsables dans les deux pays ainsi que l'organisation de journées culturelles mauritaniennes à Sanaa en décembre 2004 et les journées yéménites à Nouakchott au début du mois courant qui démontrent les similitudes entre les deux pays frères.

Il a en outre indiqué que cette rencontre, la première dans son genre réunissant la commission ministérielle mauritano-yéménite de coopération vise l'approfondissement de la coopération bilatérale pour toucher tous les secteurs vitaux tel qu'il a été convenu dans les projets d'accords diversifiés inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

Le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Mohamed Vall Ould Bellal a exprimé, à cette occasion, sa satisfaction quant à l'identité des points de vue des deux parties sur toutes les questions d'intérêt commun dont en premier lieu l'aboutissement d'une solution définitive et globale au Moyen-Orient conformément à la légalité internationale, solution garantissant la création d'un Etat palestinien indépendant ayant pour capitale Al Qods aux côtés de l'Etat d'Israël et le retrait total de tous les territoires arabes occupés.

Evouant aussi les réalisations palpables opérées dans les deux pays frères et qui ont touché les domaines des réformes et du développement, M. Mohamed Vall Ould Bellal a dit que les pays s'acheminent à pas sur et mesurés sur la voie du progrès grâce à leur volonté et en adéquation avec leurs réalités.

Il a ajouté que le terrorisme représente aujourd'hui une caractéristique dominante dans le monde et constitue un réel défi pour les pays et les peuples du monde entier et que notre pays sous la sage conduite du Président de la République, Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, condamne le terrorisme sous toutes ses formes et oeuvre à le combattre et l'éradiquer, tout comme il milite pour trouver des solutions aux causes de ce phénomène.

"Nous pensons que l'analphabétisme et l'ignorance ainsi que les sentiments de marginalisation et de frustration sont entre autres autant des facteurs qui favorisent l'apparition du terrorisme et fait planer une menace sur la stabilité dans le monde", a-t-il dit.

Le ministre a tenu à saluer les avancées réalisées par le Yémen frère dans son combat contre le terrorisme et les terroristes pour défendre sa sécurité, de sa dignité et la préservation de son peuple et de son territoire.

De son côté le ministre yéménite des Affaires Etrangères, M. Aboubakar Abdalla El Kourbi a exprimé sa gratitude et ses remerciements pour son homologue mauritanien indiquant que depuis qu'il occupe son poste, il désirait visiter sa seconde patrie, la Mauritanie.

Il a ajouté que les deux pays sont liés par des rapports séculaires d'amitié très ancrés dans l'histoire. Le ministre a fait part de la similitude des points de vue des deux pays sur l'ensemble des questions arabes, régionales et internationales d'intérêt commun et en particulier dans le domaine du terrorisme. Le ministre yéménite a ensuite souligné que ce cadre, la nécessité de combattre les causes qui conduisent au terrorisme à travers des méthodes pédagogues et les moyens d'information qui jouent un rôle déterminant dans ce domaine. M. Aboubakar Abdalla El Kourbi a évoqué le rôle des deux pays dans le renforcement de la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde en soulignant sa satisfaction quant à la similitude des points de vue concernant les causes palestiniennes et irakiennes ainsi que le problème du Darfour au Soudan.